

Le Mans, le 22 mai 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

<u>SÉCHERESSE EN SARTHE: MESURES D'AUTO-LIMITATION DES USAGES DE</u> L'EAU

Au 22 mai 2023, le seuil de vigilance est atteint sur les bassins versants de Affluents Sarthe Médiane, Anille Veuve Tusson et Argance.

Sur ces bassins, il est demandé à chacun de maintenir l'attention aux économies d'eau et de réduire autant que possible tous les usages accessoires de l'eau : lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts...

Des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ce bassin pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.

Informations complètes sur le site de l'Etat en Sarthe :

https://www.sarthe.gouv.fr/la-gestion-de-l-eau-en-sarthe-en-periode-de-a1717.html



